Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260623-5_CESS_ANN_AC67-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	14	Absents excusés :	0
Votants :	14	Pouvoirs :	0

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Morgane LE POULICHET a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-06-05 : CESSION D'UNE ANNEXE AU 7 RUE DU BEL AIR

VU la visite sur place de la Commission « Voirie » le 4 mai 2026,

Madame le maire rappelle que par délibération du 27 avril 2026, le Conseil Municipal avait chargé la commission dédiée d'étudier la demande de cession d'un bien communal situé sur la parcelle AC67 au 7 rue du Bel Air. Le bâtiment concerné est une annexe de l'habitation située sur cette même parcelle dont la commune est propriétaire.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Voirie » propose de rejeter cette demande d'aliénation, l'annexe pouvant servir à terme au logement situé sur la parcelle AC67.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **REJETE** la demande d'acquisition de l'annexe située sur la parcelle AC67 au 7 rue du Bel Air.

- **CHARGE** Mme le Maire d'en informer le demandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

